aux Jardins?

Puis-je privatiser une activité pour ma famille ?

Avons-nous accès à une consigne pour déposer nos affaires ?

Sommes-nous autorisés à prendre des photos dans le Château?

Que faire si je perds un enfant?

Les agents de surveillance, identifiables grâce à leurs badges, sont présents tout au long du parcours de visite (dans la cour, dans les jardins, aux accès ainsi qu'aux sorties du musée). Si un enfant se perd, il peut s'adresser directement à eux. Il sera immédiatement pris en charge par les agents qui prendront les mesures pour retrouver ses accompagnateurs. De la même façon, un accompagnateur ou un parent peut également se faire aider des agents s'il perdait un enfant.

Les activités famille qui se déroulent dans les Jardins sont-elles maintenues en cas de pluie ?

A qui dois-je m'adresser pour obtenir des renseignements sur l'accès au Château pour des personnes en situation de handicap ou en mobilité réduite temporaire ?